

Quels droits puis-je prétendre ????

Par FRANCE83, le 14/01/2011 à 06:27

Bonjour, Je vis actuellement avec ma retraite de 668e, ce qui bien sur n'est pas suffisant pour vivre décemment. Ai-je droit à quelque chose d'autre? A qui m'adresser? Merci de votre réponse.

Par mimi493, le 14/01/2011 à 14:10

C'est plus que le RSA, des gens avec un enfant vivent avec moins que ça.

- vous pouvez demander l'ASPA qui permet d'avoir un revenu de 708,95 euros par mois, ça vous fera un complément d'une quarantaine d'euro par mois.
- avez-vous une aide au logement si vous payez un loyer?

Par FRANCE83, le 14/01/2011 à 15:06

Le RSA est le revenu minimum ,avant de pouvoir retrouver du travail je crois ? A mon âge 66 ans , ou vais-je retrouver du travail? J'ai aussi oublié de vous dire que j'ai encore à ma charge mon fils adoptif de 22 ans, qui cherche du travail . Non je ne touche pas les APL, pour la simple raison que j'ai eu pendant plus d'un an un litige avec mon ancien propriétaire, ce litige c'est soldé par un jugement en ma faveur ,MAIS car il y a un MAIS, j'ai demandé à la CAF qui avait bloqué mon dossier APL pendant ce temps de revoir mes droits et pas plus tard qu'hier, j'ai eu comme réponse : Oui votre jugement est en votre faveur, (donc je devrais retrouvé mes droits aux APL) et bien NON car ils n'existe plus d'effet rétroactif depuis début 2011 . Donc j'esperais avoir ce retour aux APL dûs pendant ce temps 11 MOIS ou j'ai payé un loyer ,

l'administration en a decidé autrement. Vous dites ""qu'il y a ds gens qui vivent avec moins que ma retraite"" Hélas !

Qu'est-ce que l'ASPA? A qui doit -on la demander? Merci.

Par mimi493, le 14/01/2011 à 18:11

[citation]Le RSA est le revenu minimum ,avant de pouvoir retrouver du travail je crois ? [/citation]

non, le RSA n'est pas soumis à une recherche d'emploi (contrairement au RMI).

[citation]j'ai encore à ma charge mon fils adoptif de 22 ans, qui cherche du travail [/citation] Son père ne vous verse pas de pension alimentaire ?

[citation]l'administration en a decidé autrement.[/citation]

La CAF n'est pas une administration. Par contre, il faut étudier ce qui vous est arrivé pour savoir si la CAF a raison. Mais si ce n'est pas rétroactif, vous avez quand même l'aide au logement actuellement

[citation]Qu'est-ce que l'ASPA ?[/citation] http://vosdroits.service-public.fr/F16871.xhtml

Par FRANCE83, le 14/01/2011 à 20:44

Pour répondre : Non mon fils je l'ai adopté SEULE. Apres mon divorce .Je vais me renseigner pour l'ASPA. Merci de m'avoir répondu aussi vite .